

Glyfos® Total

Dés herbage total en zones non cultivées

360 g/L de Glyphosate

Glyfos Total est un herbicide foliaire, non sélectif, à action systémique, agissant sur la majorité des mauvaises herbes annuelles et vivaces

- **Glyfos Total** est homologué pour le dés herbage total en zones non cultivées P.J.T / D.T, abords des routes et autoroutes, rails de sécurité, voies ferrées, zones industrielles telles que stations électriques, dépôts pétroliers et gaziers, usines, pieds de clôtures et abords de bâtiment.
- **Glyfos Total** est prêt à l'emploi, son efficacité est optimale sans ajout de surfactant.
- **Glyfos Total** est à l'abri du lessivage 3 à 5 heures après le traitement.

Conditions d'utilisation

- Vérifier le bon état de votre pulvérisateur et l'étalonner avant toute utilisation.
- Traiter par temps calme.
=> *si les feuilles sont constamment en mouvement, le traitement est fortement déconseillé*
- Traiter en conditions poussantes et lorsque l'hygrométrie est la plus élevée.
- Ne pas traiter par temps de pluie, sur plantes gelées ou avec de la rosée.
- Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux.

Doses maximales autorisées

| | Zones perméables | Zones imperméables |
|---|--|--|
| Flore facile Graminées /dicotylédones Annuelles et bisannuelles | 5 l/ha Soit 2,5 % du volume d'eau* | 5 l/ha par taches Soit 2,5 % du volume d'eau* |
| Flore difficile Vivaces | 8 l/ha par taches Soit 4 % du volume d'eau* | |

* pour un volume d'eau de 200 l/ha soit 20 litres pour 1000 m²

Se reporter à l'étiquette pour le détail des doses par flore et cas particuliers

Par avis du ministère de l'agriculture (Journal Officiel du 08/10/2004)

- Quantité maximale autorisée par an : zones imperméables = 4 l/ha/an, équivalent, pour une surface imperméable colonisée à hauteur de 10 %, à une possibilité de 5 traitements maximum par an - zones perméables = 8 l/ha/an.
- Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés* possédant la mention « limitation de la dérive » est recommandé.
- Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.
- Le traitement par taches est obligatoire lorsque le type de couverture végétale, la nature du sol ou le revêtement l'impose.

* Procéder à un test préalable pour valider la compatibilité du mélange.

 **CHEMINOVA**
Agro France S.A.S
www.cheminova.fr

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI